

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

7 JUIN 1966

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

9^e ANNÉE N° 100

SOMMAIRE

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ARRÊTS

<i>Arrêt de la Cour dans l'affaire 49-65 (Ferriere e Acciaierie Napoletane contre Haute Autorité de la C.E.C.A.)</i>	1593/66
<i>Arrêt de la Cour dans l'affaire 51-65 (ILFO — Industria Laminati Ferrosi Odolese contre Haute Autorité de la C.E.C.A.)</i>	1593/66
<i>Arrêt de la Cour (Première Chambre) dans les affaires jointes 18 et 35-65 (M. Max Gutmann contre Commission de la C.E.E.A.)</i>	1594/66

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

DIRECTIVES ET DÉCISIONS

66/331/CEE :

<i>Décision de la Commission, du 27 mai 1966, portant nouvelle modification de sa décision du 10 novembre 1964 autorisant la perception de taxes compensatoires à l'importation, dans la République italienne, de dextrines fabriquées à partir de fécule de pommes de terre ainsi que de féculés de pommes de terre solubles ou torréfiées, en provenance des autres États membres</i>	1595/66
---	---------

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

66/332/CEE — 66/338/CEE :

<i>Résultats d'appels d'offres (n^{os} 387, 428, 430, 432, 437, 446 et 463)</i>	1597/66
---	---------

66/339/CEE :

<i>Modificatif à l'avis d'appel d'offres n° 475</i>	1603/66
---	---------

(Suite au verso)

SOMMAIRE (suite)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

66/340/CEE :

<i>Liste des experts vétérinaires qui peuvent être chargés de l'élaboration des avis en matière d'échanges intracommunautaires, d'animaux des espèces bovine et porcine et de viandes fraîches</i>	1604/66
--	---------

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ARRÊTS

ARRÊT DE LA COUR

dans l'affaire 49-65 ⁽¹⁾

(Langue de procédure : l'italien)

Dans l'affaire 49-65 *FERRIERE E ACCIAIERIE NAPOLETANE* (avocats : M^e Pietro Gasparri et M^e Carlo Selvaggi) contre *HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER* (agent : M. Italo Telchini ; avocat : M^e Giuseppe Guarino), ayant pour objet l'annulation de la décision individuelle du 19 mai 1965 relative aux obligations pécuniaires de la requérante dans le cadre du mécanisme de péréquation des ferrailles importées et assimilées, la Cour, composée de M. Ch. L. Hammes, président ; M. L. Delvaux, président de Chambre ; MM. A. M. Donner, R. Lecourt et R. Monaco (rapporteur), juges ; avocat général : M. J. Gand ; greffier : M. A. Van Houtte, a rendu le 28 avril 1966 un arrêt dont le dispositif est le suivant :

1. *La décision de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier du 19 mai 1965 relative aux obligations financières de la requérante dans le cadre du mécanisme de péréquation des ferrailles importées et assimilées, est annulée ;*
 2. *La défenderesse est condamnée aux dépens.*
-

ARRÊT DE LA COUR

dans l'affaire 51-65 ⁽¹⁾

(Langue de procédure : l'italien)

Dans l'affaire 51-65 *ILFO — INDUSTRIA LAMINATI FERROSI ODOLESE* (avocat : M^e Pietro Gasparri) contre *HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER* (agent : M. Italo Telchini ; avocat : M^e Alfonso Tesauero), ayant pour objet l'annulation de deux décisions individuelles du 19 mai 1965, adressées à la requérante et fixant respectivement la quantité de ferrailles imposables et le montant de la contribution de péréquation, la Cour, composée de M. Ch. L. Hammes, président ; M. L. Delvaux, président de Chambre ; MM. A. M. Donner, R. Lecourt et R. Monaco (rapporteur), juges ; avocat général : M. J. Gand ; greffier : M. A. Van Houtte, a rendu le 28 avril 1966 un arrêt dont le dispositif est le suivant :

1. *Le recours 51-65 est rejeté comme non fondé ;*
 2. *Chaque partie supporte ses propres dépens.*
-

⁽¹⁾ JO n° 153 du 16. 9. 1965.

ARRÊT DE LA COUR

(Première Chambre)

dans les affaires jointes 18 et 35-65 ⁽¹⁾*(Langue de procédure : le français)*

Dans les affaires jointes 18 et 35-65 M. MAX GUTMANN (avocat : M^e Ernest Arendt) contre COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (agent : M. Maurice Prelle), ayant pour objet

- un recours en annulation contre une décision du 5 février 1965, notifiée le 18 février 1965, par laquelle la Commission rejette une réclamation du requérant visant deux précédentes décisions, portant suspension et mutation de celui-ci ;
- un recours en annulation de l'avis de vacance de poste n° V/IS/40/65, d'une décision de la Commission, des 20-21 janvier 1965, ordonnant la poursuite d'une instruction « sur le terrain disciplinaire », et d'une décision de la Commission du 13 mai 1965, aux termes de laquelle il est sursi à statuer sur le plan disciplinaire jusqu'au prononcé de l'arrêt de la Cour sur le premier recours en annulation ;
- des demandes de réparation du préjudice moral et matériel prétendument subi par le requérant,

la Cour (Première Chambre), composée de M. L. Delyvaux, président ; MM. A. Trabucchi et R. Lecourt (rapporteur), juges ; avocat général : M. K. Roemer ; greffier : M. A. Van Houtte, a rendu le 5 mai 1966 un arrêt dont le dispositif est le suivant :

1. *La décision de la Commission de la C.E.E.A. du 5 février 1965, par laquelle a été rejetée une réclamation de M. Gutmann visant deux précédentes décisions portant suspension et mutation de celui-ci, est annulée ;*
2. *l'avis de vacance du poste n° V/IS/40/65 est annulé ;*
3. *la Commission de la C.E.E.A. procédera au retrait du document n° 123/8 du dossier personnel du requérant ;*
4. *il est sursis à statuer sur la demande d'annulation des décisions de la Commission de la C.E.E.A. des 20 et 21 janvier 1965 et du 13 mai 1965, relatives à la poursuite et à la suspension d'une nouvelle procédure disciplinaire ; la Commission produira dans les trois mois toutes pièces manquant au dossier, et notamment tous les documents et procès-verbaux auxquels fait allusion le memorandum Ritter du 17 juin 1964 (en particulier les documents fixant la nature des vérifications « pas concluantes »), et la « plainte déposée par un chef de service » à laquelle la Commission fait allusion dans sa décision du 30 septembre 1964 prescrivant une enquête ;*
5. *l'affaire est renvoyée devant la Commission pour suite à donner au présent arrêt ;*
6. *les demandes d'indemnités de M. Gutmann sont rejetées, ainsi que le surplus de ses conclusions accessoires ;*
7. *la Commission de la C.E.E.A. est condamnée à la totalité des frais exposés en l'état actuel de l'instance, y compris ceux de la procédure de référé ; le surplus des dépens est réservé.*

⁽¹⁾ Affaire 18-65, JO n° 71 du 28. 4. 1965.
Affaire 35-65, JO n° 120 du 5. 7. 1965.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

DIRECTIVES ET DÉCISIONS

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 27 mai 1966

portant nouvelle modification de sa décision du 10 novembre 1964 autorisant la perception de taxes compensatoires à l'importation, dans la République italienne, de dextrines fabriquées à partir de la fécule de pommes de terre ainsi que de féculs de pommes de terre solubles ou torréfiées, en provenance des autres États membres

(66/331/CEE)

LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision du Conseil du 4 avril 1962 ⁽¹⁾, fondée notamment sur l'article 235 du traité, prévoyant la perception de taxes compensatoires sur certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, prorogée et modifiée par décision du 29 mars 1965 ⁽²⁾, prorogée par décision du 15 juin 1965 ⁽³⁾, prorogée et modifiée à nouveau par décision du 26 octobre 1965 ⁽⁴⁾,

vu la décision du Conseil du 4 avril 1962 ⁽⁵⁾, établissant la liste des marchandises auxquelles peut être appliquée la décision précitée,

vu sa décision du 10 novembre 1964 ⁽⁶⁾, autorisant la perception de taxes compensatoires à l'importation, en République italienne, de dextrines fabriquées à partir de la fécule de pommes de terre ainsi que de féculs de pommes de terre solubles ou torréfiées, en provenance de certains États mem-

bres, modifiée par décision du 21 décembre 1964 ⁽⁷⁾, prorogée et modifiée par décision du 31 mars 1965 ⁽⁸⁾, prorogée par décisions du 18 juin 1965 ⁽⁹⁾ et du 27 octobre 1965 ⁽¹⁰⁾, modifiée par décisions des 14 décembre 1965 ⁽¹¹⁾, 14 février 1966 ⁽¹²⁾ et du 1^{er} avril 1966 ⁽¹³⁾,

considérant, en ce qui concerne le coût d'approvisionnement en fécule de pommes de terre dans la République italienne, qu'il convient de retenir, lorsque cette matière première est d'origine nationale, un prix moyen qui s'établit à 14.342 Lit. par 100 kg, compte tenu d'un rapport d'équivalence moyen de 770 kg de pommes de terre pour 100 kg de fécule, d'un prix moyen de 1.400 Lit. par 100 kg de pommes de terre rendues féculerie, d'un coût moyen de la transformation de 2.500 Lit. par 100 kg de fécule et d'une marge moyenne de la féculerie de 8 %; que, d'autre part, le prix moyen de la fécule de pommes de terre importée, rendue franco frontière et dédouanée, s'établit, pour le deuxième semestre de l'année 1965, à 8.340 Lit. par 100 kg; que, compte tenu d'une production nationale moyenne de 2.000 tonnes de fécule de pommes de terre

⁽¹⁾ JO n° 30 du 20. 4. 1962, p. 999/62.

⁽²⁾ JO n° 51 du 30. 3. 1965, p. 754/65.

⁽³⁾ JO n° 109 du 23. 6. 1965, p. 1866/65.

⁽⁴⁾ JO n° 179 du 27. 10. 1965, p. 2801/65.

⁽⁵⁾ JO n° 30 du 20. 4. 1962, p. 1000/62.

⁽⁶⁾ JO n° 202 du 7. 12. 1964, p. 3417/64.

⁽⁷⁾ JO n° 7 du 22. 1. 1965, p. 63/65.

⁽⁸⁾ JO n° 70 du 27. 4. 1965, p. 1049/65.

⁽⁹⁾ JO n° 114 du 28. 6. 1965, p. 1915/65.

⁽¹⁰⁾ JO n° 193 du 15. 11. 1965, p. 2953/65.

⁽¹¹⁾ JO n° 12 du 21. 1. 1966, p. 176/66.

⁽¹²⁾ JO n° 41 du 8. 3. 1966, p. 577/66.

⁽¹³⁾ JO n° 80 du 3. 5. 1966, p. 1214/66.

au cours de ces mêmes mois et des importations de fécule de pommes de terre, effectuées au cours de la même période, soit 8.526,6 tonnes, un prix moyen de 10.903 Lit. peut être retenu pour la fécule de pommes de terre incorporée dans 100 kg de dextrines dans la République italienne ;

considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence le montant des taxes compensatoires que la République italienne a été autorisée à percevoir par la décision susvisée du 10 novembre 1964, modifiée en dernier lieu par la décision susvisée du 1^{er} avril 1966,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

Les montants des taxes compensatoires que la République italienne a été autorisée à percevoir, par la décision de la Commission du 10 novembre 1964, modifiée en dernier lieu par la décision du 1^{er} avril 1966, à l'importation de dextrines fabriquées à partir de la fécule de pommes de terre ainsi que de féculs de pommes terre solubles ou torréfiées (position n° ex 35.05 A du tarif douanier commun), en provenance des autres États membres, sont modifiés comme indiqué dans le tableau ci-après :

Montant de la taxe

Produits et positions tarifaires	U.E.B.L.		Allemagne (R.F.)		France		Pays-Bas		Pays tiers
	Import. Lit./100 kg	Export. FB/100 kg	Import. Lit./100 kg	Export. DM/100 kg	Import. Lit./100 kg	Export. FF/100 kg	Import. Lit./100 kg	Export. Fl./100 kg	
Dextrines ; amidons et féculs solubles ou torréfiés (position n° 35.05 A)									2.382
— dextrines à base de fécule de pommes de terre, féculs de pommes de terre solubles ou torréfiés (position n° ex 35.05 A)	1.637	123,28	182	1,09	1.183	8,80	2.705	14,75	
— dextrines à base de maïs, amidons de maïs solubles ou torréfiés (position n° ex 35.05 A)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	

Article 2

La présente décision est destinée à tous les États membres.

Fait à Bruxelles, le 27 mai 1966.

Par la Commission

Le vice-président

Robert MARJOLIN

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Résultats d'appels d'offres

(66/332/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 387, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 141 du 9 septembre 1964,

concernant : Fourniture de l'équipement destiné aux 10 centres de formation de jeunesse rurale dans la république de Côte-d'Ivoire (l'ensemble des fournitures est réparti en quatre lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot n° 2 : Installations frigorifiques

« Tecnoa », B.P. 1711, Abidjan,

8.824.012 francs C.F.A.

Lot n° 3 : Mobilier

Sous-lot 1 : Mobilier semi-métallique

Scieries du Bouale, B.P. 240, Bouake,

11.797.600 francs C.F.A.

Sous-lot 2 : Mobilier métallique

Strafor Afrique, B.P. 1634, Abidjan,

5.097.995 francs C.F.A.

Sous-lot 3 : Mobilier en bois

Hans Joachim Lemcke,

Grosse Reichenstrasse 25-29, Hambourg 11,

92.908 DM.

(66/333/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 428, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 126 du 12 juillet 1965,

concernant : Fourniture de matériel destiné à l'équipement d'une troisième brigade de plantation d'okoumé, au Gabon (l'ensemble des fournitures est divisé en sept lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot n° 1 : 5 tracteurs à chenilles

9 ensembles de pièces

Ce lot a été déclaré caduc et a fait l'objet d'un appel d'offres ultérieur sous le n° 487.

Lot n° 2 A : 8 véhicules de liaison « tous terrains »

B : 2 véhicules de liaison « tous terrains », genre pick up

Lot n° 3 B : 1 camion à benne basculante « tous terrains »

Lot n° 4 A : 1 niveleuse automotrice

B : 1 rouleau compacteur

Sté Hatton et Cookson, B.P. 75, Libreville

Montant : lot 2 A : 5.280.000 francs C.F.A.

lot 2 B : 1.510.000 francs C.F.A.

lot 3 B : 1.970.000 francs C.F.A.

lot 4 A : 2.555.000 francs C.F.A.

lot 4 B : 640.000 francs C.F.A.

11.955.000 francs C.F.A.

Participation : 31.

Origine des fournitures : Grande-Bretagne, Allemagne, France et Italie.

Lot n° 3 A : 6 véhicules de charge « tous terrains »

SEAG, Sté d'équipement pour l'Afrique (Gabon),
B.P. 164, Libreville,

12.210.000 francs C.F.A.

Participation : 5.

Origine des fournitures : Allemagne.

Lot n° 5 A : 1 groupe électrogène

C.C.D.G., B.P. 151, Libreville,

740.000 francs C.F.A.

Participation : 11.

Origine des fournitures : France.

Lot n° 5 B : 1 tour d'atelier

« Sogatol », B.P. 1146, Douala (Cameroun),

1.461.850 francs C.F.A.

Participation : 8.

Origine des fournitures : France.

Lot n° 5 C : 1 perceuse sensitive

Lot n° 5 D : 1 presse d'atelier

Sté Hamelle-Afrique, B.P. 31, Libreville.

Montant : Lot 5 C : 105.000 francs C.F.A.

Lot 5 D : 189.000 francs C.F.A.

Origine des fournitures : France.

Lot n° 7 : 4 cases préfabriquées

7 cases préfabriquées

1 bâtiment à usage de bureau

1 bâtiment à usage de magasin
20 logements en éléments préfabriqués

Consortium forestier et maritime,
B.P. 101, Libreville,

19.328.000 francs C.F.A.

Participation : 6.

Origine : Fabrication locale.

(66/334/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 430, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 140 du 31 juillet 1965,

concernant : Construction d'une formation sanitaire à Mitsamiouli, dans l'île de la Grande-Comore (territoire des Comores), en un seul lot,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Entreprise Paul Chevalier et Cie
B.P. 222, Majunga (Madagascar),

Filiale : B.P. 82, Moroni,

30.190.316 francs C.F.A.

Participation : 2.

(66/335/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 432, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 140 du 31 juillet 1965,

concernant : Fourniture et installation de l'équipement complet en machines et appareils pour une usine à thé d'une capacité annuelle de 500 tonnes de thé sec à Bugarama dans le royaume du Burundi (en un seul lot),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Société Machinefabriek Braat N.V., Herengracht 213, Amsterdam,

735.687 florins hollandais.

Participation : 3.

(66/336/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 437, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 143 du 7 août 1965,

concernant : Appel d'offres — par consultation publique — pour la fourniture des engrais, insecticides et pulvérisateurs destinés à l'amélioration de la productivité cotonnière dans la république du Tchad (en six lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Société d'engrais et de produits chimiques de l'Afrique équatoriale « Sepcae »,
B.P. 702, Bangui,
38.730.000 francs C.F.A.

Participation : 3.

Albatros-Superfosfaatfabrieken N.V., Maliebaan 81, Utrecht,
7.917.000 francs C.F.A. (équivalent à environ 116.100 Fl. hollandais).

Participation : 3.

« Procida », Produits chimiques industriels et agricoles Saint-Marcel, Marseille XI,
29.160.000 francs C.F.A. (équivalent à environ 583.200 FF).

Participation : 7.

N.V. Chemische Industrie Luxan,
Postbus 127, Arnhem,
16.885.000 francs C.F.A. (équivalent à environ 247.612 Fl. hollandais).

Participation : 7.

Société tchadienne Brosette-Valor,
64, av. du président Tombalbaye, Fort-Lamy,
7.945.500 francs C.F.A.

Participation : 11.

(66/337/CEE)

Pour l'appel à la concurrence n° 446, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 165 du 6 octobre 1965,

concernant : Fourniture de matériels et matériaux destinés à l'exécution du projet
« Création de 32.000 ha palmeraies sélectionnées » dans la république de
Côte-d'Ivoire (l'ensemble des fournitures est réparti en 16 lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot n° 1 : 3 véhicules « berline »

« Cecaci » Cie d'exportations commerciales et automobiles en Côte-
d'Ivoire, B.P. 1296, Abidjan,
1.470.000 francs C.F.A.
Origine : Allemagne.

Lot n° 2 : 3 véhicules « break »

« Cecaci », B.P. 1296, Abidjan,
1.461.000 francs C.F.A.
Origine : Allemagne.

- Lot n° 3* : 25 fourgonnettes tôlées, moteur à essence
« Caar » Cie française des automobiles Renault,
B.P. 1336, Abidjan,
7.375.000 francs C.F.A.
Origine : France.
- Lot n° 4* : 25 camions « châssis cabine »
Sté africaine « Cica » automobile,
B.P. 960, Abidjan,
31.200.000 francs C.F.A.
Origine : France.
- Lot n° 5* : 24 tracteurs à pneus avec remorque
Hamellet-Afrique, Siège social : Paris.
Agence : B.P. 1326, Abidjan,
22.947.400 francs C.F.A.
Origine : France et Italie.
- Lot n° 6* : 11 gyrobroyeurs
Hamellet-Afrique, B.P. 1326, Abidjan,
1.457.280 francs C.F.A.
Origine : France.
- Lot n° 7* : 40 cyclomoteurs avec moteur de 45 à 49 cm³
« Cacomiaf » Comptoir de l'automobile et du cycle, outillage,
matériel industriel, agricole et forestier, H. Angles et Cie,
B.P. 78, Abidjan,
855.200 francs C.F.A.
Origine : France.
- Lot n° 8* : 1 tracteur à chenilles
Sté africaine « Cica » automobile,
B.P. 960, Abidjan,
6.708.000 francs C.F.A.
Origine : Allemagne.
- Lot n° 9* : 2 niveleuses automotrices
« S.C.O.A. » Société commerciale de l'Ouest-Africain,
Siège social : 7, rue de Téhéran, Paris 8^e,
7.474.240 francs C.F.A.
Origine : France.
- Lot n° 10* : 1 rouleau compacteur
« S.C.O.A. », 7, rue de Téhéran, Paris (8^e),
530.000 francs C.F.A.
Origine : France.
- Lot n° 11* : 1 bateau de liaison rapide à fond plat
Appel d'offres déclaré caduc (pas d'offres acceptables parvenues).

Lot n° 12 : 4 groupes électrogènes

Davum outre-mer,
Siège social : Villeneuve-la-Garenne (France),
Filiale : B.P. 1267, Abidjan,
4.640.000 francs C.F.A.
Origine : Allemagne.

Lot n° 13 : 20 climatiseurs

Manutention Africaine, B.P. 1299, Abidjan,
Siège social : B.P. 173, Dakar (Sénégal),
914.000 francs C.F.A.
Origine : Allemagne.

Lot n° 14 : 7.000 tôles noires

« Quincoa », Abidjan,
1.491.000 francs C.F.A.

Lot n° 15 : 20.000 m² de bacs autoportants galvanisés

« Safico-Ci » Sté abidjanaise de fournitures pour l'industrie et les constructions en Côte-d'Ivoire,
B.P. 1117, Abidjan,
7.360.000 francs C.F.A.

Lot n° 16 : 600 tonnes de ciment de Portland

Appel d'offres déclaré caduc (pas d'offres acceptables parvenues).

(66/338/CEE)

Pour l'appel à la concurrence n° 463, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 3 du 6 janvier 1966,

concernant : Fourniture de matériels et matériaux destinés à l'exécution du projet
« Création de 32.000 ha palmeraies sélectionnées » dans la république
de Côte-d'Ivoire (l'ensemble des fournitures est réparti en 5 lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot n° 1 : 175.000 mètres linéaires de grillage, type poulailler

« Todo » Hugo Thomas, Remscheid (R.F. d'Allemagne),
129.150 DM.
Origine : Allemagne.

Lot n° 2 : 5.000 houes, à douille, sans manche

« Todo » Hugo Thomas, Remscheid (Allemagne),
11.325 DM.
Origine : Allemagne.

Lot n° 3 : 5.000 machettes courbes

Structor, C.F.A.O., Abidjan (Côte-d'Ivoire),

470.000 francs C.F.A.

Origine : Belgique.

Lot n° 4 : 2.000 haches

« Todo » Hugo Thomas, Remscheid (Allemagne),

7.500 DM.

Origine : Allemagne.

Lot n° 5 : 3.000 limes tiers-points

Quincoa, Abidjan (Côte-d'Ivoire),

194.400 francs C.F.A.

Origine : France.

Modificatif à l'appel d'offres n° 475

(66/339/CEE)

L'avis d'adjudication n° 475

pour un appel d'offres lancé par la république démocratique du Congo, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 31 du 19 février 1966,

concernant :

Construction du deuxième bâtiment de la faculté des sciences humaines à l'université Lovanium à Léopoldville, en république démocratique du Congo,

est modifié comme suit (modification en italique) :

Les soumissions, en langue française, doivent parvenir par lettre recommandée adressée à M. le Président du conseil des adjudications du ministère des travaux publics du gouvernement central, Building administratif, Léopoldville/Kalina (république démocratique du Congo), ou y être remises avant le *28 juin 1966* à 11 heures locales, date à laquelle leur ouverture aura lieu dans les locaux du secrétariat général des travaux publics, Building administratif à Léopoldville/Kalina.

Toutes les autres indications restent inchangées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LISTE DES EXPERTS VÉTÉRINAIRES

qui peuvent être chargés de l'élaboration des avis en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et de viandes fraîches

(Article 2 paragraphe 2 de la directive de la Commission du 13 mai 1965 concernant la procédure à suivre lors de l'élaboration des avis en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et de viandes fraîches ⁽¹⁾)

(66/340/CEE)

A. SECTEUR « ANIMAUX DES ESPÈCES BOVINE ET PORCINE »

N°	Nom	Nationalité	Adresse	Téléphone
1	Prof. Bruno Baldelli Vice direttore dell'Istituto zooprofilattico sperimentale dell'Umbria e delle Marche, libero docente in malattie infettive, profilassi e polizia veterinaria	Italienne	Perugia Via San Costanzo, 14 <i>Italie</i>	Perugia 34.81
2	Dott. Carlo Binaghi Dirigente della sezione di Milano dell'Istituto zooprofilattico sperimentale della Lombardia e dell'Emilia, esperto nella diagnostica sperimentale delle malattie infettive degli animali	Italienne	Milano Via Celoria, 12 <i>Italie</i>	Milano 29.21.53
3	N. A. Commandeur Dierenarts	Néerlandaise	Leiden Lammenschansweg 9 <i>Pays-Bas</i>	Leiden 3.23.20
4	Prof. Goret Professeur de maladies contagieuses de l'École nationale vétérinaire d'Alfort	Française	Alfort (Paris) <i>France</i>	Paris 3.68.30.40
5	Prof. Joubert Professeur de maladies contagieuses de l'École nationale vétérinaire de Lyon	Française	Lyon <i>France</i>	Lyon 28.86.05
6	Dr Charles Lang Vétérinaire-Inspecteur	Luxembourgeoise	Luxembourg Bd Dr Feltgen, 44 <i>Luxembourg</i>	Luxembourg 2.02.32
7	Prof. Dr. Anton Mayr Vorstand des Instituts für Mikrobiologie und Infektionskrankheiten der Tiere der Universität München	Allemande	8 München 22 Veterinärstraße 13 <i>Allemagne (R.F.)</i>	München 2.18.01

⁽¹⁾ JO n° 93 du 29. 5. 1965, p. 1610/65.

N°	Nom	Nationalité	Adresse	Téléphone
8	Prof. Dr. Manfred Mussgay Direktor des Instituts für Virologie der Tier- ärztlichen Hochschule Hannover	Allemande	3 Hannover Bischofsholer Damm 15 <i>Allemagne (R.F.)</i>	Hannover 8.11.31
9	Dr Marcel Pirotte Inspecteur vétérinaire principal	Belge	Spa Bd Renier, 13 <i>Belgique</i>	Spa 7.22.45
10	D. Rempt Dierenarts	Néerlandaise	Alkmaar Rippingstraat 50 <i>Pays-Bas</i>	Alkmaar 1.39.39
11	Dr Léon Rivers Vétérinaire-Inspecteur	Luxembour- geoise	Ettelbruck rue des Vergers <i>Luxembourg</i>	Ettelbruck 8.22.11
12	Prof. Saurat Professeur de maladies contagieuses de l'École nationale vétérinaire de Toulouse	Française	Toulouse <i>France</i>	Toulouse 42.05.96
13	Prof. Dr. Hans Schellner Ehemaliger Direktor der Bayrischen Lan- desanstalt für Tierseuchenbekämpfung	Allemande	8042 Schleißheim Eichenstraße 20 <i>Allemagne (R.F.)</i>	München 32.07.89
14	Prof. Dr. Fritz Ulbrich Direktor des Instituts für Hygiene und Infektionskrankheiten der Tiere der Uni- versität Gießen	Allemande	63 Gießen Frankfurter Straße 85/87 <i>Allemagne (R.F.)</i>	Gießen 81.21
15	Dr. Antoine Vandeveld e. a. diergeneeskundig inspecteur	Belge	St. Niklaas Waas Guido Gezelle-laan 96 <i>Belgique</i>	St. Niklaas Waas 76.23.41

B. SECTEUR « VIANDES FRAÎCHES »

N°	Nom	Nationalité	Adresse	Téléphone
1	Prof. Dr. H. Bartels Direktor des Instituts für Tierärztliche Nah- rungsmittelkunde der Justus-Liebig-Uni- versität	Allemande	63 Gießen Frankfurter Straße 97 <i>Allemagne (R.F.)</i>	Gießen 70.21
2	Prof. Dr. G. Bergmann Direktor des Instituts für Fleischhygiene und Schlachthofkunde der Freien Univer- sität Berlin	Allemande	1 Berlin 20 Nauener Straße 6 <i>Allemagne (R.F.)</i>	Berlin 37.96.45
3	Dr. L. Dedeken Professor van de Universiteit van Gent	Belge	Gent Nieuwe Veemarkt, 29 <i>Belgique</i>	Gent 25.32.05
4	Prof. Drieux Professeur de la chaire d'hygiène et de l'in- dustrie des denrées alimentaires d'origine animale de l'École nationale vétérinaire d'Alfort	Française	Alfort (Paris) <i>France</i>	Paris 3.68.30.40

N°	Nom	Nationalité	Adresse	Téléphone
5	Dr. Essig Stadtberveterinär, Direktor des Vieh- und Schlachthofes Böblingen-Sindelfingen	Allemande	703 Böblingen Schönaicher Straße <i>Allemagne (R.F.)</i>	Böblingen 57.08
6	Prof. Flachet Professeur de la chaire d'hygiène et de l'industrie des denrées alimentaires d'ori- gine animale de l'École nationale vétéri- naire de Lyon	Française	Lyon <i>France</i>	Lyon 28.86.05
7	Prof. Dr. W. Giske Direktor des Instituts für Lebensmittel- kunde und Fleischhygiene der Tierärztl- ichen Hochschule Hannover	Allemande	3 Hannover Bischofsholer Damm 15 <i>Allemagne (R.F.)</i>	Hannover 8.11.31
8	Dr A. Granville Professeur à la faculté de médecine vétéri- naire de l'État à Bruxelles (Cureghem)	Belge	Bruxelles 7 av. Chanoine Roose 12 <i>Belgique</i>	Bruxelles 21.68.46
9	K. Hofstra Keuringsdierenarts	Néerlandaise	's-Gravenhage Dovenetelweg 75 <i>Pays-Bas</i>	's-Gravenhage 32.61.05
10	Dr Eugène Kohn Directeur de l'abattoir municipal	Luxembour- geoise	Esch-sur-Alzette rue de la Tuilerie <i>Luxembourg</i>	Esch-s.-Alzette 54.02.71
11	Prof. Dr. L. Kotter Direktor des Instituts für Nahrungsmittel- kunde der Tierärztlichen Fakultät der Uni- versität München	Allemande	8 München 22 Veterinärstraße 13 <i>Allemagne (R.F.)</i>	München 2.18.01
12	Prof. Labie Professeur de la chaire d'hygiène et de l'in- dustrie des denrées alimentaires d'origine animale de l'École nationale vétérinaire de Toulouse	Française	Toulouse <i>France</i>	Toulouse 42.05.96
13	Prof. Vincenzo Marazza Veterinario provinciale di Pavia, libero do- cente in « Ispezione degli alimenti di ori- gine animale »	Italienne	Pavia Viale Matteotti, 73 <i>Italie</i>	Pavia 2.10.44
14	Prof. Igino Martini Veterinario provinciale di Como, libero docente in malattie infettive, profilassi e polizia veterinaria	Italienne	Como Via Cadorna, 8 <i>Italie</i>	Como 2.80.65
15	K. P. Postma Keuringsdierenarts	Néerlandaise	Aerdenhout Rijnegomlaan 29 <i>Pays-Bas</i>	Aerdenhout 4.04.37
16	Dr Emile Schummer Directeur des abattoirs municipaux de Luxembourg	Luxembour- geoise	Luxembourg-Hollerich av. du X-Septembre, 1 <i>Luxembourg</i>	Luxembourg 2.70.37

Fait à Bruxelles, le 6 mai 1966.

Par la Commission
Le vice-président
Robert MARJOLIN

Actes du Congrès sur l'utilisation de l'acier

LES PROGRÈS DANS LA CONSTRUCTION

Cet ouvrage de 716 pages, comportant plus de 800 photos, graphiques et tableaux, retrace les travaux du premier Congrès international sur l'utilisation de l'acier qui s'est tenu sous l'égide de la Haute Autorité de la C.E.C.A., du 28 au 30 octobre 1964 à Luxembourg.

Ce congrès, qui était présidé par Jean-Marcel Jeanneney, ancien ministre de l'industrie et du commerce du gouvernement français, a réuni plus de 1200 spécialistes venus de 30 pays du monde, pour confronter leurs connaissances de l'utilisation de l'acier dans la construction.

Les travaux étaient répartis en sept commissions qui avaient pour thèmes : ouvrages de franchissement, routes et accessoires routiers, ossature métallique, préfabrication des éléments de construction en acier, types de construction à programme fixe et types de construction différenciée, nouvelles méthodes employées pour l'établissement des projets et pour le calcul des ouvrages en acier, organisation des chantiers de construction et amélioration corrélative de la productivité du travail.

Dans chaque commission, des rapports faisant le point des connaissances acquises et des problèmes existant ont précédé les interventions et les débats. Les travaux des commissions ont montré le champ des possibilités d'utilisation de l'acier dans l'architecture moderne et ont permis d'aborder de nombreux aspects intéressant les progrès dans la construction : harmonisation des règlements, normalisation des éléments de construction, intensification de la recherche technique, perfectionnement des méthodes et des techniques, ainsi que des propriétés physiques et des formes des produits sidérurgiques.

Cet ouvrage est actuellement disponible dans les quatre langues de la Communauté et en anglais. Son prix de vente s'élève à FF 74,— ou FB 750,—. Des commandes doivent être adressées aux bureaux de vente énumérés à la dernière page de la couverture.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS DE MESURES CLIMATIQUES

Une certaine partie du personnel des industries de la Communauté européenne du charbon et de l'acier est exposée, au cours des activités professionnelles, à la contrainte thermique. C'est la raison pour laquelle la Haute Autorité de la C.E.C.A. a tenu, dès l'année 1955, à promouvoir des études destinées à mieux préciser les réactions de l'organisme humain dans les ambiances thermiques. Nombreuses sont les conclusions d'ordre prophylactique et technique qui se sont dégagées de ces études. Un groupe d'experts de la Communauté, spécialisé dans les problèmes de contrainte thermique, devait faire la constatation que les appareils utilisés pour ces différentes estimations s'inspiraient de principes techniques très divers.

Après avoir constaté qu'aucun répertoire ne pouvait être trouvé dans la littérature internationale en ce qui concerne les appareils déterminant le « climat thermique », la Haute Autorité a chargé un groupe d'experts des pays de la Communauté et de Grande-Bretagne de mettre en commun leur documentation. Cette documentation a été ensuite exploitée de telle manière que chaque appareil a fait l'objet d'une description qui ne néglige aucune des caractéristiques de l'appareil.

Quel que soit le soin apporté par les experts pour faire référence des appareils généralement utilisés, des lacunes sont inévitables. C'est la raison pour laquelle l'ouvrage est présenté sous forme d'un dossier à feuilles mobiles. Ce système a aussi l'avantage de permettre de remplacer les descriptions en cas de modifications techniques apportées aux appareils.

Il y a tout lieu de penser que ce répertoire rendra les plus grands services aux ingénieurs et techniciens s'occupant de problèmes de climatisation ainsi qu'aux spécialistes des services de sauvetage, aux médecins, aux ingénieurs de sécurité et aux ergonomistes.

Cet ouvrage est publié dans les quatre langues officielles de la Communauté (français, allemand, italien et néerlandais) et peut être commandé aux bureaux de vente énumérés à la dernière page de la couverture.

Prix de vente : FB 500,— ou FF 50,—.

Dans la même série, sont déjà parus :

- n° 1 — Études de physiologie et de pathologie du travail
- n° 2 — Aide-mémoire pour la pratique de l'examen de la fonction ventilatoire par la spirométrie
- n° 3 — Les pneumoconioses.

RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES EURATOM

VIENNENT DE PARAÎTRE :

- EUR 2013 d — *Untersuchungen über Zirkonhydrid in Zircaloy-2 und ZrNb-Legierungen* FF 6,— FB 60,—
- EUR 2030 e — A.J.J. Wamsteker, C.L. Spigt, H.F. Van Vlaardingen
The Application of the Impedance Method for Transient Void Fraction Measurement and Comparison with the γ -Ray Attenuation Technique FF 5,— FB 50,—
- EUR 2034 f — E. Anderson, J. Spreadborough
La relation entre le maclage et la rupture fragile dans le fer et les alliages du fer FF 5,— FB 50,—
- EUR 2111 d — H. Venker
Versuche zum Plattieren von Uran und Aluminium mit Niob FF 6,— FB 60,—
- EUR 2116 f — B. Haijink, F. Lafontaine, P. Tauch
Étude de la zone optimale des paramètres indépendants d'un réacteur Orgel associée à une centrale de 250 MWe
Éléments combustibles en carbure d'uranium naturel légèrement enrichi — Grappe à 7 crayons, gainage en SAP FF 5,— FB 50,—

Tous les rapports Euratom et le périodique « Euratom-Information » qui les signale au fur et à mesure de leur publication, sont en vente aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture.